

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché n°21S0024 - Marché de maintenance, contrôle nettoyage et réparation des aires de jeux municipales et marquage au sol - Lot 1 Marché de maintenance, contrôle nettoyage et réparation des aires de jeux municipales - Avenant n°6

N° : VA_DEC2025_598
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure avec la société SAS RECRE'ACTION domiciliée à SERRIS (77700), l'avenant n°6 du lot 1 du marché « Marché de maintenance, contrôle nettoyage et réparation des aires de jeux municipales et marquage au sol », afin de tenir compte du changement de l'indice de la formule de variation de prix, stipulée à l'article 5.1 du Cahier des clauses administratives particulières.

L'indice ICHTTS2 est remplacé par l'indice ICHT-M activités spécialisées, scientifiques, techniques.

Le présent avenant prend effet à partir de sa date de notification.

Imputation budgétaire : 615231 822 2400 et 6156 822 2400

Politiques publiques (domaine-action-activité) : 10.0.0 Enfance - Jeunesse - Moyens généraux, 02.2.1 Entretien des espaces verts

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 2 septembre 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-213519-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 5 septembre 2025